



Règles de conduite et de sécurité à respecter sur le terrain du CCAO

1. Être membre en règle du CCAO. Pour les nouveaux membres, il est obligatoire d'être accompagné d'un membre du CA ou d'un membre expérimenté lors de la première visite au terrain.
2. Toute personne circulant sur le terrain avec ou sans fusil doit porter une veste de sécurité orange fluorescente réglementaire selon les lois en vigueur.
3. Les membres transportant et/ou utilisant un fusil fonctionnel doivent avoir en leur possession un permis de chasse aux petits gibiers du Québec valide. Notez que la chasse aux petits gibiers autres que les oiseaux utilisés pour l'entraînement, à la sauvagine ou aux gros gibiers est interdite en tout temps sur toute la propriété.
4. Le CCAO fournit généralement un calendrier de réservation en ligne, bien qu'il ne soit pas obligatoire, les membres sont encouragés à l'utiliser afin de faciliter la coordination des activités sur le terrain. Ne pas réserver en ligne plus de deux semaines à l'avance. La réservation d'une plage d'une durée maximale de 45 minutes, est effectuée pour un chien à la fois et seuls les deux membres familiaux présents au terrain peuvent réserver deux plages d'entraînement consécutives. Vous devez quand même à votre arrivée inscrire votre nom sur le tableau au terrain afin de respecter l'ordre des entraînements. Car c'est l'ordre de départ inscrits sur le tableau au terrain qui prévaut en cas de changements de dernières minutes ou du non-respect du calendrier de réservation en ligne.

5. Respecter en tout temps les signalisations d'accès au terrain. Il est interdit de circuler sur le terrain d'entraînement avec votre véhicule, seuls les véhicules tout terrain (VTT) et les bicyclettes sont autorisés à circuler, et ce, en respectant les sentiers établis. Notez qu'il est toutefois possible que pour certaines périodes, dépendamment des conditions, que les VTT soient interdits de circuler sur le terrain.
6. Notez qu'aucun invité n'est autorisé à transporter ou utiliser des fusils au terrain. Les invités sont toujours sous la responsabilité du membre du CCAO.
7. Ne jamais tirer en direction du terrain du voisin situé coté Est (Gauche), ni en direction de la route ou d'un bâtiment ou du stationnement. Il est interdit de tirer avec son fusil ou pistolet à blanc dans le champ numéro 1. Il est interdit également d'entraîner dans la forêt autour des champs.
8. Il est strictement interdit de faire usage de carabines et d'armes de poing. Seuls les pistolets à blanc cal 22 ou 209 sont autorisés. Les fusils de chasse acceptés sont ceux de calibres 410, 28, 20, 16 ou 12. Seuls les fusils de type à bascule sont acceptés (un coup, superposé, et juxtaposé) et les fusils doivent être chargés seulement avant le tir, à tout autre moment, les fusils doivent être transportés avec le ou les canons ouverts (position cassée) et sans cartouches dans les chambres.
9. En aucun cas, un fusil doit se trouver sans supervision. Lorsque non utilisés, les fusils doivent être entreposés de façon sécuritaire selon les lois en vigueur.
10. Utiliser uniquement des cartouches de faibles charges à petites grenailles (No.6, No.7, No. 7 ½ ou No,8) et faites de matériaux non toxiques, tels que l'acier, le bismuth, ou un amalgame de tungstène. L'utilisation des munitions avec grenailles au plomb est interdite.
11. Les activités d'entraînement peuvent débuter à 8:00 am et devront se terminer au plus tard à 8:00 pm ou selon l'heure permise selon les lois en vigueur. Notez que l'accès au terrain est autorisé seulement durant les dates spécifiées par le conseil d'administration du CCAO.

12. L'accès aux champs d'entraînement est contrôlé par les noms inscrits sur le tableau. Il est interdit de circuler dans les champs pendant qu'un ou plusieurs membres entraînent leurs chiens.
13. En tout temps, il ne doit pas y'avoir plus de deux tireurs dans les champs d'entraînement.
14. Il est interdit de jeter sur le terrain incluant le stationnement, des oiseaux morts, des douilles ou tout autres déchets. Emportez-les avec vous !
15. Chargez votre fusil seulement lorsque vous vous approchez de votre chien à l'arrêt, et assurez-vous que les gens qui vous entourent sont en sécurité en leur indiquant clairement la direction vers laquelle l'oiseau sera mis à l'envol et tiré
16. Lorsque des chiens ne sont pas à l'entraînement, ils doivent être maintenus en laisse, ou en cage ou attachés avec une longueur de corde restreinte, mais adéquate. Les chiens doivent être en tout temps sous contrôles afin de ne pas nuire aux manieurs et aux autres chiens. Notez que les colliers d'entraînement électroniques ne sont pas considérés comme des laisses.
17. Ne pas laissez les chiens s'approcher de la volière.
18. Respecter les procédures d'utilisation de la volière commune (pour tous les membres du CA et pour les membres propriétaires d'oiseaux dans la volière). Désinfecter vos bottes avant d'entrer dans la volière. Marquer dans le cahier de la volière le nombre d'oiseaux que vous avez pris. Remplir l'eau et la nourriture à rebord. S'il y a des oiseaux de mort, les indiquer dans le cahier et en disposer avec vos déchets. Refermer les portes et barrer les cadenas. De plus, si possible, vous mettre disponible pour les corvées de nettoyage ou autres à la volière commune.
19. Aucune violence envers les chiens ne sera tolérée. Si vous êtes témoin d'un évènement, vous êtes invités à discuter de toute situation qui vous préoccupe avec un membre du CA qui en informera le comité de discipline du CCAO.

20. Si vous voulez entraîner une chienne en chaleur, veuillez à respecter les autres membres conséquemment et même à le spécifier sur le calendrier en ligne et le tableau.
21. Aucune violence verbale/ physique envers toute personne ne sera tolérée. Si vous êtes témoins d'un évènement, vous êtes invités à discuter de toute situation qui vous préoccupe avec un membre du CA qui en informera le comité de discipline du CCAO.
22. Aucun chien agressif envers l'humain ou les autres chiens ne sera toléré au terrain du CCAO. Si vous êtes témoins d'un évènement, vous êtes invités à discuter de toute situation qui vous préoccupe avec un membre du CA qui en informera le comité de discipline du CCAO.
23. Tout contrevenant pourra être expulsé du terrain d'entraînement du CCAO et même voir son adhésion au CCAO annulé, et ce, sans préjudice à tout recours en dommage.

Merci pour votre collaboration,

Le CCAO